

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE OU DE PRISES DE VUE

A retourner dûment complété à l'adresse manifestations-publiques@mairie-bordeaux.fr
dans un délai de **deux mois avant le tournage**

I. Coordonnées

Responsable / Réalisateur / Photographe

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Lieu de naissance :

Société / Organisme / Ecole

- Nom :
- Adresse :
- CP :
- Ville :
- Nom du responsable :

- Téléphone :
- Courriel :
- Site internet :
- Numéro SIRET :
- Code APE :

II. Renseignements / Production

- Titre du projet (titre du film, reportage...) :

- Type de réalisation (A cocher) :
 - Long métrage*
 - Court métrage*
 - Publicité*
 - Emission de télévision*
 - Reportage / Documentaire*
 - Reportage photos*
 - Autres : préciser :*

III. Composition de l'équipe et de l'équipement

- Nombre de techniciens :
- Nombre de véhicules :
- Nom de la société de sécurité :
- Nombre de personnes de la sécurité :

- Nom et Prénom du responsable :
- Adresse :
- Téléphone :
- Courriel :
- Matériel utilisé :
- Véhicule utilisé :

IV. Description des scènes se déroulant dans les bâtiments, lieux et rues concernés

- Description sommaire :

Vous pouvez transmettre ces informations sous forme de documents joints en annexe de votre demande.

V. Demande de prêt de matériel / stationnement / prestations de service

- Prêt de matériel (à préciser) :

- Demande de réservation de stationnement (préciser lieux et dates) :

- Demande de fermeture de circulation (à préciser lieux et dates) :

- Demande de prestations de service
(*équipements, bâtiments municipaux, interventions sollicitées...*) :

VI. Assurance

- Nom de la compagnie d'assurance :
- Adresse :
- N° police :

VI. Engagement et signature

Ce formulaire doit être accompagné :

- des autorisations de voirie, lorsqu'elles sont nécessaires
- de l'attestation d'assurance en responsabilité civile précisant les dommages garantis ainsi que le montant de la garantie
- de l'attestation sur l'honneur par laquelle vous vous engagez à demander l'autorisation écrite des personnes filmées et/ou photographiées.

Le demandeur est informé que le traitement et la délivrance de l'autorisation de tournage ou de prises de vue sont effectués à titre gracieux. Toutefois, le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public ou de frais d'intervention des services ou encore d'une redevance au titre du droit d'image peut lui être demandé selon les demandes de tournage ou de prises de vue.

Le demandeur s'engage par ailleurs à laisser les lieux dans l'état exact où la Ville de Bordeaux les lui aura confiés.

Prénom – NOM :

Date :

Fonction :

Signature :

Mention d'information

Les données à caractère personnel ici recueillies font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les besoins de traitement de la demande d'autorisation de tournage ou de prises de vue. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

La fourniture des données personnelles par la personne concernée est obligatoire. A défaut de réponse, la demande ne pourra pas être traitée.

Seuls les agents habilités de la ville de Bordeaux sont destinataires de ces données.

Durant la phase de gestion courante, les données sont conservées pour la durée nécessaire au traitement du dossier. Ces données sont également conservées en archivage intermédiaire jusqu'au terme de la durée d'utilité administrative.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la limitation du traitement vous concernant, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur le sort de vos données en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Ville de Bordeaux, Place Pey-Berland, 33045 Bordeaux Cedex - accueil.pm@mairie-bordeaux.fr, tél : 05 56 10 20 30, ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la ville de Bordeaux : Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex - contact.cnil@bordeaux-metropole.fr.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles.